

La souscription pour Vissio

Le compte "Solidarité A.P.M.E.P." vient de virer à Madame Vissio 17.000F.

J'ai bien connu Vissio ; je suis convaincu qu'il aurait été mécontent d'un appel à la charité en sa faveur. J'ai donc essayé de "mettre des formes" tout en acceptant, devant l'insistance d'un grand nombre, de proposer au Bureau de l'A.P.M.E.P. l'organisation de cette collecte. Ces formes, il convient peut-être de les rappeler :

1°) On crée un compte solidarité qui ne fonctionnera pas que pour Vissio et qui restera un organe permanent de l'A.P.M.E.P. (souhaitons toutefois qu'il n'ait pas à fonctionner souvent) ;

2°) Les dons seront anonymes ;

3°) Il s'agit plus, pour les amis de Paul Vissio, de témoigner de leur nombre et de leur reconnaissance à l'égard du disparu — dans d'autres sociétés, on élève des statues — que d'une oeuvre de charité. Madame Vissio doit savoir que les amis de Paul Vissio sont nombreux et solidaires ;

4°) Nous assurons Madame Vissio que l'aide financière "immédiate" que procure cette collecte ne nous dégage pas de notre dette de reconnaissance et qu'elle peut, pour l'avenir, compter sur de nombreux amis. Ceux-ci ne négligeront rien pour l'aider moralement, ainsi que ses grands enfants qui vont devoir bientôt affronter leur vie.

Si tous les membres de l'A.P.M.E.P. avaient versé 20 F, Madame Vissio aurait reçu près de 30.000 F. En fait, les montants des dons ont été très variés et ils n'émanent pas seulement des membres de notre association. Fidèles à notre conception, nous ne précisons rien de plus.

Merci à tous ceux qui se sont associés à cette manifestation.